

## 601 Vedette matière – Nom de collectivité

### Définition

Cette zone contient, sous forme de point d'accès, le nom d'une collectivité sujet de la ressource, auquel on peut ajouter éventuellement des observations complémentaires.

### Occurrence

Facultative.

Répétable.

### Indicateurs

- Indicateur 1 Spécifie le type de nom de la collectivité  
Le premier indicateur précise si la collectivité est un congrès ou non. Par congrès on comprend aussi conférence, symposium, etc. Si le nom du congrès est une subdivision du nom d'une collectivité, on prend le nom de la collectivité en vedette (EX 10).
- 0 Nom de collectivité
  - 1 Nom de congrès
- Si le format source ne fait pas la distinction entre un nom de congrès et d'autres noms de collectivités, l'indicateur contient un caractère de remplissage.
- Indicateur 2 Forme du nom  
Le deuxième indicateur précise la forme du nom de la collectivité
- 0 Nom sous forme inversée  
Une forme inversée peut être utilisée lorsque le premier mot du nom d'une collectivité ou d'un congrès commence par une initiale ou un prénom relatif à un nom de personne.
  - 1 Nom entré sous un nom de lieu ou de circonscription administrative ou autre  
Utilisé pour les noms de collectivités relevant des gouvernements ou d'autres autorités qui sont entrés sous le nom du lieu. Selon certaines règles de catalogage, d'autres organisations associées à un lieu sont aussi entrées sous le nom du lieu : universités, sociétés savantes, galeries d'art (EX 9).
  - 2 Nom dans l'ordre direct  
Utilisé pour toutes les autres types de nom de collectivité (EX 1, 8, 10).

### Sous-zone(s)

- \$a Élément d'entrée  
Partie du nom utilisée comme élément d'entrée de la vedette, c'est-à-dire la partie du nom utilisée pour le classement.  
Obligatoire.  
Non répétable.
- \$b Subdivision  
Le nom de niveau inférieur dans une hiérarchie lorsque le nom inclut une hiérarchie ; ou le nom de la collectivité lorsqu'il est entré sous un nom de lieu (EX 9). Cette sous-zone ne comprend aucun élément ajouté par le catalogueur pour distinguer cette collectivité d'autres organisations portant le même nom (voir \$c, \$g, \$h).  
Facultative.  
Répétable s'il y a plusieurs niveaux hiérarchiques.
- \$c Élément ajouté au nom ou qualificatif

- Tout élément ajouté au nom de la collectivité par le catalogueur, autre que le numéro, le lieu et les dates d'un congrès (EX 4, 5, 7, 8).  
Facultative.  
Répétable
- \$d Numéro de congrès et/ou numéro de session de congrès  
Le numéro d'un congrès lorsque le congrès fait partie d'une suite numérotée de congrès (EX 10).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$e Lieu du congrès  
Le lieu où un congrès s'est tenu lorsqu'il est nécessaire de le mentionner dans la vedette (EX 10).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$f Date du congrès  
La date du congrès lorsqu'il est nécessaire de la mentionner dans la vedette (EX 10).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$g Élément rejeté  
Toute partie du nom de la collectivité qui a été retranchée du début de la vedette afin de pouvoir entrer la collectivité sous le mot le plus significatif.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$h Partie du nom autre que l'élément d'entrée et autre que l'élément rejeté  
Dans une vedette avec un élément rejeté, la partie du nom qui suit l'inversion.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$j Subdivision de forme  
La description de cette sous-zone se trouve avant celle de la sous-zone \$x.
- \$t Titre  
Cette sous-zone n'est pas utilisée. Pour la vedette matière auteur/titre, utiliser la zone 604 Vedette matière – Auteur/titre.
- \$j Subdivision de forme  
Terme ajouté au nom de la collectivité pour préciser le(s) type(s) ou genre(s) de ressource (EX 2, 3).  
Les établissements qui n'utilisent pas cette subdivision doivent utiliser la sous-zone \$x à la place.  
Facultative.  
Répétable.
- \$x Subdivision de sujet  
Terme ajouté au nom de la collectivité pour préciser le sujet représenté par la vedette matière (EX 2, 5, 6, 8).  
Facultative.  
Répétable.
- \$y Subdivision géographique  
Terme ajouté au nom de la collectivité pour indiquer un lieu en relation avec la collectivité représentée par la vedette matière (EX 6).  
Facultative.  
Répétable.
- \$z Subdivision chronologique  
Terme ajouté au nom de la collectivité pour indiquer une période en relation avec la collectivité représentée par la vedette matière (EX 9).  
Facultative.  
Répétable.

- \$2 Code du système d'indexation  
Identification sous forme codée du système d'où la vedette matière est dérivée. La présence systématique de la sous-zone \$2 dans chaque occurrence de la zone est recommandée. Pour la liste des codes de systèmes, voir l'Annexe G.  
Facultative.  
Répétable.
- \$3 Identifiant de la notice d'autorité  
Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette.  
Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*.  
Facultative.  
Répétable lorsque plusieurs éléments de la vedette matière correspondent à une notice d'autorité.
- \$5 Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone<sup>1</sup>  
Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, sous forme codée. Les codes doivent respecter la norme ISO 15511 – *Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et organismes apparentés (ISIL)*<sup>2</sup>. À défaut, le nom complet de la bibliothèque ou un code national peut être utilisé. Des notices existantes<sup>3</sup> peuvent contenir des codes de la liste *MARC Code list for Organizations*<sup>4</sup>, le nom complet de la bibliothèque ou un code national. Si l'établissement possède plusieurs exemplaires, la sous-zone doit contenir la cote de l'exemplaire concerné précédée de deux points ; cependant, même si l'exemplaire que l'on catalogue est le seul que l'on détient à ce moment, il est fortement recommandé de saisir sa cote dans la sous-zone.  
Facultative.  
Non répétable.

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

Cette zone est destinée à l'enregistrement des vedettes matière noms de collectivité. Ces vedettes sont structurées de la même manière que les noms de collectivités considérées comme ayant la responsabilité principale d'une œuvre. Les sous-zones \$a, \$b, \$c, \$d, \$e, \$f, \$g et \$h ont la même forme que dans la zone 710. Voir cette zone pour des explications plus détaillées sur la signification et le contenu de ces sous-zones.

À la différence de la zone 710, cette zone peut contenir plus que le nom de la collectivité accompagné de ses qualificatifs. Des termes peuvent être ajoutés à la vedette matière pour mieux en préciser la forme, le sujet, le lieu ou la période. Ces précisions, ainsi que l'ordre des sous-zones, suivent les règles du système d'indexation matière ou du thésaurus d'où la vedette matière est dérivée<sup>5</sup>.

Les noms de territoire suivis d'une sous-vedette de collectivité sont entrés dans cette zone (EX 9). Si le nom de territoire apparaît seul ou s'il est complété seulement par des subdivisions matière, il est entré dans la zone 607.

### Zone(s) connexe(s)

- 600 Vedette matière – Nom de personne  
602 Vedette matière – Nom de famille

<sup>1</sup> NdT : la sous-zone \$5 a été omise dans la 3<sup>e</sup> édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K. G. Saur, 2008) ; elle figure à l'*Appendix I, Table of values* dans l'errata à cette édition qui doit être publié sur le site de l'IFLA.

<sup>2</sup> NdT : ISIL : voir <http://biblstandard.dk/isil/>. En France, l'ABES est l'agence nationale ISIL <http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=569>

<sup>3</sup> NdT : il s'agit notamment des notices antérieures à la 3<sup>e</sup> éd. anglaise du format.

<sup>4</sup> NdT : <http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html>.

<sup>5</sup> NdT : cette phrase n'existe pas dans la zone 601 dans la 3<sup>e</sup> édition anglaise du format, mais figure dans la zone 600 de la même édition.

- 604 Vedette matière – Auteur/titre
- 607 Vedette matière – Nom géographique  
Les noms de territoire représentés par un nom géographique sont entrés dans la zone 607 s'ils sont employés seuls ou complétés seulement par des subdivisions matière.

### Exemple(s)<sup>6</sup>

*Exemples propres à l'édition française : EX 11 ▲ et suivants.*

- EX 1 ■ 601 02 \$aHardy Heating Co Ltd\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : Harding Developments Ltd: tests and cases in management accounting. En \$2, le code "lc" représente la liste des vedettes matière de la Bibliothèque du Congrès, LCSH, Library of Congress subject headings.*
- EX 2 ■ 601 02 \$aChurch of England.\$xClergy.\$jBiography\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : Charles Lowder and the ritualistic movement.*
- EX 3 ■ 601 02 \$aStrategic Arms Limitation Talks\$jJuvenile literature\$2lc  
*Vedette matière établie pour la notice du livre pour enfants : The nuclear arms race.*
- EX 4 ■ 601 02 \$aBeagle Expeditions\$c1831-1836\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : The adventures of Charles Darwin: a story of the Beagle voyage.*
- EX 5 ■ 601 02 \$aEgba\$cAfrican tribe\$xHistory\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : Lugard and the Abeokuta uprising: the demise of Egba independence.*
- EX 6 ■ 601 02 \$aCatholic Church\$yScotland\$xGovernment\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : Scotia pontificia: papal letters to Scotland before the pontificate of Innocent III.*
- EX 7 ■ 601 02 \$aSpray\$cShip\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : In the wake of the Spray. Le qualificatif a été ajouté pour préciser qu'il s'agit bien d'une collectivité.*
- EX 8 ■ 601 02 \$aTemplars\$cOrder of chivalry\$xHistory\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : The Knights Templar.*
- EX 9 ■ 601 01 \$aGreat Britain\$bManpower Services Commission\$z1981-1985\$2lc  
*Vedette matière de la notice établie pour la ressource : MSC corporate plan 1981, 1982, 1983,*

<sup>6</sup> NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

1984, 1985.

- EX 10 ■ 601 02 \$aUnited Nations\$bConference on the Law of the Sea\$d3rd\$f1973-1975\$eNew York, etc.\$2lc
- Vedette matière établie pour des publications relatives à la 3<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Le congrès est une subdivision de la collectivité prise en élément d'entrée et le premier indicateur a la valeur 0.*
- EX 11 ▲ 601 02 \$312061545\$aAbbaye Saint-Sever\$cSaint-Sever, Landes ; 0988-1643\$313318865\$x Histoire\$xSources\$2rameau
- Vedette matière de la notice établie pour la ressource : Chartes et documents hagiographiques de l'Abbaye de Saint-Sever. Le \$3 est répété pour indiquer l'identifiant de chaque élément de la vedette correspondant à une notice d'autorité. L'agence de catalogage n'utilise pas la sous-zone \$j comme subdivision de forme.*
- EX 12 ▲ 601 12 \$312382735\$aCongrès national des sociétés coopératives de consommation\$d01\$f1885 \$eParis\$311934444\$xHistoire\$2rameau
- L'élément d'entrée de la vedette matière est le nom d'un congrès et le premier indicateur a la valeur 1. La sous-zone \$d donne la numérotation du congrès, la sous-zone \$f est réservée à la date du congrès, et la sous-zone \$e indique le lieu où il s'est tenu.*
- EX 13 ▲ 601 02 \$311938050\$aAbbaye du Thoronet\$312061148\$xCongrès\$2rameau
- Vedette matière de l'ouvrage publié à l'occasion des 4<sup>es</sup> rencontres d'architecture sous le titre Leçons du Thoronet. La subdivision \$xCongrès rend compte de la forme de la ressource, à savoir les actes d'un congrès. L'agence de catalogage n'utilise pas la sous-zone \$j comme subdivision de forme. En revanche, l'élément d'entrée est un nom de collectivité et le premier indicateur a la valeur 0.*
- EX 14 ▲ 601 02 \$311947086\$aExpédition Citroën Centre-Asie\$c1931-1932\$312042408\$xOuvrages pour la jeunesse\$2rameau
- Les dates de début et de fin d'expédition sont entrées en qualificatif du nom de la collectivité dans la sous-zone \$c (et non pas dans la sous-zone \$f, qui est réservée à la date d'un congrès). L'agence de catalogage n'utilise pas la sous-zone \$j comme subdivision de forme.*
- EX 15 ▲ 601 01 \$311987756\$aFrance\$bDirection du déminage\$c1945-1963\$2rameau
- La Direction du déminage est une collectivité subordonnée à une collectivité territoriale de niveau national. Le premier élément de la vedette est le nom du pays dans la forme spécifiée par les règles de catalogage. Dans ce cas, le second indicateur de traitement a la valeur 1.*
- EX 16 ▲ 601 01 \$312113119\$aFrance\$bArmée\$xSous-officiers\$311977314\$xUniformes\$311993775\$z 1789-1815\$311975813\$xOuvrages illustrés\$2rameau
- Vedette matière construite en plusieurs éléments. La tête de vedette est le nom d'une collectivité subordonnée (\$b Armée) complétée par une subdivision de sujet (\$x Sous-officiers). Les autres éléments sont : une subdivision de sujet (\$x Uniformes), une subdivision chronologique (\$z1789-1815) et une subdivision de forme (\$xOuvrages illustrés). Chacun de ces éléments représente une vedette matière distincte faisant l'objet d'une notice d'autorité dont le numéro est indiqué en \$3.*
- EX 17 ▲ 601 01 \$311951379\$aFrance\$bArmée\$bGarde impériale\$c1804-1815\$311977314\$xUniformes

\$311975813\$xOuvrages illustrés\$2rameau

*Cet exemple illustre le cas d'une collectivité dont le nom comporte deux niveaux hiérarchiques (\$b répétable). Les dates dans la sous-zone \$c sont celles de sa période d'existence (à distinguer des dates d'un congrès qui seraient entrées en \$f et d'une subdivision chronologique en \$z).*

EX 18 ▲ 601 02 \$312528871\$aChristian Dior\$cFirme\$312432924\$z1990-....\$2rameau

*Le qualificatif \$cFirme indique qu'il s'agit bien d'une collectivité et précise sa nature.*

EX 19 ▲ 601 02 \$311878602\$aSolomon R. Guggenheim museum\$cNew York, N.Y.\$2rameau

*La sous-zone \$cNew-York, N.Y. indique la localisation de la collectivité (à distinguer de la subdivision géographique qui doit être entrée en \$y).*

Dernière mise à jour : 7 mars 2013